

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 17 du Mois Praetidor.

Mercredi 3 Septembre 1794.

Ere vulgairs.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n^o. 1499. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & être adressées franches au citoyen FONTAIGNE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style.) Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier au mois suivant (nouveau style.)

ESPAGNE.

De Madrid, le 12 août.

NOTRE cabinet qui a tant employé de forces en 1782 pour expulser de Minorque les Anglois, & qui a échoué avec tant de regret à les déloger de Gibraltar, ne voit pas sans peine le nouvel établissement que l'Angleterre vient de faire en Corse. On débite que le grand inquisiteur qui se méloit à peu-près de tout, a représenté au roi combien cet établissement des Anglois dans la Méditerranée étoit impolitique & contraire à la gloire de la religion catholique, apostolique, &c. Le duc de la Alcudia a répondu, dit-on, à cette objection que puisque le pape trouvoit cela bon, l'inquisiteur étoit un sot de le trouver mauvais. Cet argument a été trouvé excellent, & l'inquisiteur a été renvoyé & remplacé par l'archevêque de Tolède.

Les succès soutenus des François sur la côte de Biscaye & dans la Navarre ont décidé le général don Ventura Caro à donner sa démission; il est remplacé par le vice-roi de Navarre, qui, vu son grand âge, aura sous ses ordres les deux lieutenans-généraux Dorluna & Narutia, l'un commandera dans ce qui nous reste de la Biscaye, & l'autre dans la Navarre.

La cour ne désespère pas sans doute d'obtenir quelques succès dans la Catalogne, puisqu'elle vient d'expédier le vaisseau le *Serio* de Cadix pour Barcelonne, avec un chargement de nouvelles recrues, & 110000 piastres.

ITALIE.

De Livourne, le 13 août.

On n'ignore plus aujourd'hui que c'est l'orgueilleuse Angleterre qui a enjoint au grand-duc d'ordonner l'armement dont on s'occupe dans les états, & dont on se prévaut pour prétexte la nécessité de maintenir la tranquillité intérieure. Albion ou son cabinet a déclaré que faute d'ouvrir à cette impérieuse réquisition, on seroit entré dans la Toscane un nombre de soldats étrangers égal à celui qu'on demandoit. Coni, suivant les nouvelles reçues de cette contrée, vient

d'être mis en état de siège. Tous les émigrés françois, savoyards & nicards ont eu ordre de sortir de la ville sous trois jours, & les habitans ont été contraints de s'approvisionner pour quatre mois. La cavalerie arrivée de Naples, est, dit-on, destinée pour Turin.

Les commissaires françois chargés à Gènes de la vérification des assignats dans cette ville, ont averti le public qu'étant payés par la république françoise, il ne leur est rien dû pour leur travail, & qu'ils n'ont jamais rien reçu, que néanmoins ils ont appris que quelques négocians avoient porté dans leur compte demi pour cent pour droit de vérification.

AUTRICHE.

De Vienne, le 8 août.

Notre chargé d'affaires à Dantzick vient d'informer le ministre, que les polonois avoient enlevé sur la Vistule les bâtimens chargés de grains & de farines qui descendoient ce fleuve pour remonter ensuite le Rhin & alimenter les armées autrichiennes qui se trouvent dans le plus grand besoin. Les françois de leur côté ont mis en réquisition tous les commestibles qu'ils ont trouvés dans la Belgique & dans le pays de Liège, & ils les font passer en France; de sorte que nos armées se trouvent pour ainsi dire affamées de deux côtés.

On débite ici, que conformément aux négociations entamées entre l'empereur & l'Angleterre & aux points déjà convenus entre notre cabinet & les lords Spencer & Grenville, on va faire passer 100 mille hommes de plus sur le Rhin: il n'est point question encore, des moyens de subsistance qu'on leur fournira; c'est cependant un point très-important pour la suite des opérations de la campagne actuelle.

Les françois ont soin d'enlever tout ce qu'ils peuvent en subsistances, en voitures, en chevaux, dans le pays de Liège & dans les autres cantons qu'ils occupent aux environs du Rhin; c'est ce qui a déterminé nos généraux à rester dans une sorte d'inaction sur les hauteurs de la chartreuse de Liège, où ils sont occupés à se fortifier, en attendant des renforts qu'on leur annonce depuis si long-tems.

Put promet toujours des subsides à l'empereur, ce qui n'eme-

pêche pas que notre cour n'essaye d'ouvrir par-tout des emprunts; celui d'Angleterre n'a pas réussi; en Hollande on n'a pas eu plus de succès; enfin notre agent Tassare, en Suisse, est chargé de suppléer à ces deux déficit; mais on craint qu'il n'échoue encore dans cette tentative, car les gouvernemens sont comme les particuliers, aujourd'hui; c'est le bon état de leurs affaires qui leur donne du crédit, & les affaires de la maison d'Autriche sont bien loin de présenter un aspect favorable pour ceux qui seroient tentés de lui confier leur fortune.

ANGLETERRE.

De Londres, le 8 août.

L'ordre avoit été envoyé à l'amiral Howe d'appareiller le 4 avec la grande escadre. La réparation complète des vaisseaux qui ont souffert du dernier combat, n'a pas permis encore que cet ordre fût exécuté. On attend de plus non-seulement des vaisseaux espagnols, mais encore la jonction à Spithéed des quatre vaisseaux portugais qui ont mouillé à Plymouth.

Pitt a été déterminé à presser la sortie de notre grande escadre par les clameurs presque unanimes des commerçans des trois royaumes. Les marchands de la Cité de Londres, fatigués de lire les listes des prises que nous font les corsaires françois, ont présenté ces jours derniers un adresse au roi pour le supplier d'écarter du ministère un homme qui laisseroit impunément la navigation angloise.

Le vaisseau le *Vétéran*, de 64, arrivé de la Guadeloupe, nous a appris que l'amiral Jarvis est arrivé avec 4 vaisseaux de ligne devant la Pointe-à-Pitre, & qu'il y bloque 2 frégates françoises de 44 canons, ainsi qu'un sloop de guerre dont il se flatte de faire sa proie: il n'en a pas fallu davantage à nos papiers ministériels pour annoncer que cette colonie, dont les habitans ont chassé les troupes britanniques, étoit de nouveau retombée en notre pouvoir.

Cependant toutes les nouvelles des Antilles portent que la fièvre jaune fait des ravages affreux dans nos équipages, ainsi que parmi nos troupes de terre; c'est au point que les amiraux & les généraux laissent entrevoir l'impossibilité où ils vont se trouver de conserver nos conquêtes, si on ne leur envoie de puissans renforts en troupes & en vaisseaux.

Lorsque dans cette feuille on a annoncé que la coalition commençoit à se dénouer, les mal-intentionnés n'ont pas manqué de crier au rêve, à l'illusion. Voici un fait plus positif qui donne un certain poids à nos conjectures patriotiques. Le comte de Mercy-Argenteau vient d'arriver ici, chargé d'une mission expresse de l'empereur. Sa mission porte que si le ministère britannique ne se hâte de fournir à S. M. impériale des sommes considérables & promptes soit en forme de subside, soit en forme d'emprunt, ses finances ne lui permettront plus de continuer une guerre désastreuse, & qu'il se verra contraint de songer à une paix particulière (s'il le peut) avec la république françoise. Ce terrible tocsin a épouvanté, dit-on, notre cabinet, qui a demandé trois jours pour donner une réponse positive à l'empereur. Voilà donc la Prusse & l'Autriche à-peu-près dans les mêmes termes vis-à-vis de l'Angleterre. C'est un pernicieux exemple que ces deux puissances donnent au reste de la coalition. Il est possible que de telles démarches nous aliènent la considération générale des autres coalisés.

(Extrait des papiers anglois.)

H O L L A N D E.

De la Haye, le 16 août.

Le prince d'Orange est retourné à l'armée cantonnée à une

lieue de Breda, d'où elle s'étend jusqu'à Staybeck: c'est dans ce village que se trouve le point de communication entre notre armée & celle du duc d'York, composée d'Anglois & de Hessois.

Les dernières nouvelles de Zelande nous apprennent que les François ont attaqué & emporté d'assaut le fort *Isabelle* situé près de la digue maritime de la Flandre hollandaise.

Les états de Hollande & de Westfrie ont publié une proclamation qui ordonne un emprunt illimité pour subvenir aux besoins publics qui sont immenses: on y recevra toute sorte de matieres d'or & d'argent, soit monoyé, soit orfévré; & ceux qui se refuseront à payer cette contribution y seront forcés par toute sorte de voies.

L'Angleterre qui se hâte de promettre des subsides à l'empereur & au roi de Prusse, se dispense de nous en proposer, parce qu'elle pense que notre dépendance à ses volontés doit être sans bornes. Il s'éleve déjà contre cette déloyauté manifeste un cri qui ne tardera pas à se faire entendre chez toutes les nations dont cette puissance hautaine comprime ou vole le commerce. Il n'est que trop manifeste aujourd'hui que Pitt n'a agité toute l'Europe contre la France que pour réparer les pertes que le commerce britannique a éprouvées par l'interruption de celui qu'il faisoit auparavant avec la nation françoise; & il ne seroit pas étonnant que dans peu, tant d'états abusés par l'ambition du ministre Pitt, finissent par regarder ce ministre comme leur ennemi commun contre lequel il est temps de se réunir pour rendre à toutes les nations leurs droits & leur liberté usurpés par la perfidie du cabinet de St-James.

On assure que l'Italie & l'Espagne commencent à ouvrir les yeux sur la situation déplorable où l'Angleterre a réduit leur commerce. La conquête de la Corse seroit un véritable fléau pour la Méditerranée, si on n'espéroit que la république françoise mettra bientôt, par son énergie, un terme à cette calamité générale pour tout le Midi.

FRANCE.

De Paris, le 17 fructidor.

Le général Vialle quitte l'armée des côtes de Cherbourg, & passe en Italie avec quelques régimens tirés d'Alsace: il sera remplacé par le général Hoche qui a commandé sur le Rhin.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 16 fructidor.

Les débats de la procédure intentée contre les quarante-deux prévenus, dont les noms, qualités & accusation se trouvent dans la feuille du 15 de ce mois, ont été terminés aujourd'hui à une heure. Il en est résulté que ces accusés étoient l'unement des hommes égarés, qui, après avoir reconnu leur erreur, ont rétracté leur serment, & protesté contre les signatures qu'ils avoient apposées sur la feuille de la liste de présence au conseil général de la commune de Paris, & dont la plupart même, ont volé aussi-tôt au secours de la convention.

Plusieurs défenseurs officieux ont parlé dans cette cause. Le conviction de l'innocence des accusés étoit déjà dans l'ame des jurés.

Dans un plaidoyer éloquent, Chauveau de la Garde a retracé d'une manière rapide, les crimes de Robespierre; il a rappellé qu'il faisoit engager au tribunal, dans une même cause, une foule d'individus accusés de différens délits, &

Du 16.

qui ne pouvoient ni se défendre ni être défendus. Innocens ou coupables, a dit Chauveau, les accusés, comme des agneaux, courboient leur tête sous le glaive.

Il a trouvé dans le caractère de Robespierre plus de férocité que dans celui de Caligula : il a observé que cet empereur, qui avoit condamné par un même jugement, quarante accusés de différens délits, n'étoit qu'un éleve en tyrannie, en comparaison de Robespierre, dernier tyran des Français ; il a terminé son plaidoyer en disant, que la tyrannie étoit tombée, & que l'aurore de la liberté nous amèneroit la paix & le bonheur. La salle du tribunal a retenti des plus vifs applaudissemens.

Réal, après avoir défendu plusieurs des accusés, a fait tous ses efforts pour excuser l'intention de Lemonier ; il a peint cet accusé comme un homme exalté, dont la tête étoit souvent exaspérée.

La séance a été levée à deux heures & reprise à six.

Deux défenseurs ont encore été entendus ; le résumé fait, & les questions posées par le président, les jurés se sont retirés pour délibérer : ils sont rentrés & ont fait leur déclaration.

Vu la déclaration du jury, portant :

1°. Qu'il est constant qu'il a existé dans la nuit du 9 au 10 thermidor, au sein du conseil-général rebelle de la commune de Paris, composé des officiers municipaux & notables, une conspiration tendante à soustraire au glaive de la loi, les traitres Robespierre frères, Couthon, Saint-Just, Lebas, & autres conspirateurs, à dissoudre la convention nationale, à rétablir le despotisme & la royauté, &c.

2°. Que les 42 prévenus (qui sont dans notre feuille d'avant-hier), sont convaincus de s'être réunis au conseil-général de la commune, d'y avoir prêté un serment quelconque, & d'avoir signé des feuilles, en papier libre, avant pour titre : *Listes de présence des diverses autorités constituées & qui ont prêté le serment.*

3°. Que Lemonier a participé à ces délits sciemment, dans l'intention de secondar les projets de cette municipalité rebelle, & avec des intentions contre-révolutionnaires.

4°. Que tous les autres accusés ne sont pas convaincus d'avoir participé à ces délits sciemment & avec des intentions contre-révolutionnaires.

5°. Que A. Samson & P. C. Samson, ne sont pas convaincus d'avoir assisté le traître Coffinhal, lorsqu'il s'est transporté en armes au comité de sûreté générale pour enlever Hentiot & autres complices décrétés par la convention.

Le tribunal a condamné Lemonier à la peine de mort, & a acquitté & mis en liberté tous les autres accusés. Tout l'auditoire a applaudi à ce jugement qui a été rendu à 10 heures moins un quart du soir, aux cris de *vive la république.*

Le président a pris ensuite la parole & a dit : Citoyens, vous étiez accusés d'avoir conspiré contre la patrie, le glaive de la loi étoit suspendu sur vos têtes, la déclaration du Jury vient de nous donner la douce satisfaction de trouver des innocens, le tribunal vous restitue la liberté ; consacrez-en les premiers momens à consoler vos familles de l'inquiétude que leur a donné votre détention ; tous le rest de votre vie doit être consacré à la patrie, aimez-la, faites la chérir. Ressayez-vous bien de ne jamais reconnoître que la convention nationale pour autorité légitime ; surveillez ceux qui voudroient conspirer contre elle ; toute notre confiance doit être dans la convention, autrement ce seroit ramener la tyrannie. *Vive la république !*

M. F. R. Avril, 36 ans, née & demeurant au Hayre, veuve de J. B. Devaux, marchande mercière ;

P. J. P. Agobert Labarre, 34 ans, né à Paris, ex-cap. au Sénégal, commisaire des guerres, employé au Hayre ;

Accusés d'avoir fait des fournitures infidèles, en chemises, pour la marine, ont été acquittés & mis en liberté, excepté la veuve Davarieux qui sera reconduite chez elle, où elle étoit en arrestation avant sa eraduction au tribunal.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Merlin, de Thionville.)

Suite de la séance du 15 fructidor.

Carrier fait l'éloge du zèle qu'ont montré les administrateurs du Bourg-Egalité, dans la distribution des secours aux blessés de la poudrière de Grenelle.

Amar dépose plusieurs offrandes patriotiques destinées à soulager les veuves & enfans des citoyens morts à la poudrière. — Les employés du comité de sûreté générale demandent 824 livres pour le même objet. — Mention honorable.

Lejeune dépose sur le bureau le manuscrit original de la *Nouvelle Héloïse*, qui lui a été remis à Bézangon par le citoyen Girod. Ce manuscrit précieux sera déposé à la bibliothèque nationale.

Bérard annonce 14 nouvelles prises faites sur les marines anglaise, hollandaise & espagnole. La prise de ces prises sera faite dans le bulletin.

Treillard donne lecture d'une adresse signée par tous les corps de l'armée de la Moselle. Les braves républicains qui composent cette armée, félicitent la convention de l'énergie qu'elle a déployée contre les triumpirs. « Nous sommes accablés, disent-ils, à combattre jusqu'à la mort les ennemis extérieurs ; nous ne servirons jamais que la liberté & l'égalité ; nous ne reconnoissons pour première autorité que la convention nationale ; nous n'aurons jamais qu'elle pour point de ralliement.

« Je demande l'impression de cette adresse, dit Barrère, pour apprendre aux royalistes, qui levoient une tête insolente il y a deux jours, quel est l'esprit de la convention & celui des armées. — Décrété avec la mention honorable.

Un membre propose de tenir séance ce soir pour le renouvellement par quart des comités de salut public & de sûreté générale.

Bourdon, de l'Osé, & André Dumont pensent qu'il faut procéder séance tenante à ce renouvellement, afin de ne pas laisser dire aux aristocrates que la convention néglige les bases du gouvernement révolutionnaire. — L'appel nominal aura lieu séance tenante.

Treillard fait un rapport concernant l'explosion de la poudrière de Grenelle. Faut-il attribuer cet événement à quelque imprudence, ou est-il l'effet du plus horrible complot ? La fréquence de pareils accidens dans les établissemens de ce genre, le grand nombre d'ouvriers employés dans celui-ci, & l'immensité des ateliers, peuvent faire attribuer ce désastre au hasard ; mais l'active perfidie de nos ennemis nous donne le droit de tout soupçonner. Les comités veillent pour dévoiler ce terrible mystère : ils n'ont encore recueilli que des déclarations qui se contredisent. . . . Hier, à sept heures un quart du matin, le feu prit dans l'égrénor de la liberté, & l'explosion fit sauter les bâtimens adjacens. La veille, on avoit retiré 50 milliers de poudre ; les deux jours précédens

100 milliers en étoient sortis; en sorte qu'il n'y a jamais eu moins de poudre dans cet établissement qu'au moment de l'explosion. Valenciennes & Condé nous en ont donné dix fois plus que nous n'en avons perdu. Avant huit jours, la fabrication aura été rétablie & sera pour le moins de niveau avec la fabrication ancienne.

Treillard donne ensuite des détails sur les secours accordés aux malheureuses victimes de ce désastre. Le nombre de ces victimes a beaucoup été grossi par la malveillance; les comités le publieront aussi-tôt qu'ils auront recueilli les renseignements nécessaires.

Après avoir entendu ce rapport, la convention décrète la mention honorable du zèle qu'ont déployé dans ces circonstances les citoyens de Paris & des communes voisines; le discours de Treillard sera imprimé.

Le même membre annonce que les citoyens Lindet, Carnot & Barrère sortent du comité de salut public par la voie du sort, & que les citoyens Collot-d'Herbois & Billaut-Varennes ont donné leur démission. — On observe que ces deux derniers ayant donné leur démission, il seroit convenable qu'il ne sortît qu'un seul membre par la voie du sort. — La convention adopte cette observation, & décrète qu'un seul sortira par le sort, & que le tirage aura lieu entre les trois déjà sortis.

Cambon dit que l'aristocratie pourroit tirer parti de cette décision, en répandant de nouvelles calomnies sur les membres qui se sont démis: il demande que la démission soit refusée. — « Il ne peut y avoir d'équivoque, dit Billaut, quand une démission est volontaire. »

Collot-d'Herbois observe que les démissions offertes ne l'ont pas été de ce jour. « Elles ne tiennent à aucunes circonstances, ajoute-t-il; notre intention étoit de sortir dès qu'il y auroit une porte ouverte. Nous avons rendu hommage à ce principe consacré par la convention, qu'un long usage de l'autorité est dangereux. D'ailleurs, le travail dont nous étions chargé consistoit dans la correspondance avec les autorités constituées, & dans l'action du gouvernement révolutionnaire: ces attributions ont été données à d'autres comités. »

« Il faut craindre, dit Tallien, de devenir une pierre d'achoppement, d'être une occasion de division parmi les représentants du peuple. Le concert le plus intime doit exister dans les opérations du gouvernement: il faut qu'il y ait toute espèce de division cesse, qu'on s'attache aux principes & non aux hommes. L'ambitieux doit être précipité de la roche Tarpeienne. L'homme contre lequel germe l'apparence du soupçon, doit disparaître. D'après le principe que la convention nationale vient de consacrer, qu'un membre d'un comité peut donner sa démission, je déclare que je donne ma démission du comité de salut public. »

Les citoyens Lindet, Carnot & Barrère ayant procédé au tirage, le sort a désigné Barrère pour être remplacé au comité.

On place dans la salle quatre bréchettes à scrutin, pour le complètement des comités de finances, de législation, d'instruction publique & d'agriculture.

On procède à l'appel nominal pour remplacer au comité de salut public Collot-d'Herbois, Billaut-Varennes, Tallien & Barrère. — Par le résultat de cet appel, Delmas, Cochon, Fourcroy & Merlin de Douai sont nommés membres du comité de salut public.

Séance du 16 fructidor.

Il y a eu une séance hier soir pour la renouation du comité de sûreté générale. Les membres qui sont sortis de ce

comité par le sort, sont: Vouland, Elie Lacoite, Meile Bayle, & Vadier: la voie du scrutin y a fait entrer Colombel de la Murthe; Cauvel, Mathieu, Moatmayon, Lesage-Sénaut, & Bourdon de l'Orléans. — Riols ayant donné sa démission, a été remplacé par Levasseur de la Meurthe.

Rumps s'est plaint, au commencement de cette séance, de ne pas voir, dans le bulletin des décrets, celui qui déclare calomnieuse la dénonciation de Lecointre; il a accusé de cette négligence ceux des secrétaires qu'il soupçonnoit les plus intéressés à la commettre. Colombel, l'un des membres qui composent le bureau, a répondu que, retenu hier par une indisposition, il n'a pu soumettre à l'assemblée la rédaction du décret dont il s'agit; mais qu'il étoit prêt à en donner lecture, pour l'envoyer à l'impression. Cette excuse a paru insuffisante à Bernard de Saintes: son avis étoit que la maladie d'un secrétaire ne pouvoit apporter aucun retard à l'expédition des loix, sur-tout dans une circonstance où ce retard donne à la calomnie le temps de faire de profondes impressions. Au reste, a-t-il ajouté, cette conduite du bureau ne me surprend point: j'y vois séger un homme que, par ce même décret, vous avez déclaré calomniateur, & il n'est pas naturel qu'il serve lui-même à publier son infamie. Je crois, sans porter atteinte aux droits dont le peuple a investis ses représentants, pouvoir vous proposer d'exclure Lecointre du bureau; la convention, qui a porté un de ses membres aux fonctions de secrétaire, peut sans doute les lui retirer, lorsqu'il a perdu sa confiance; ce seroit même une contradiction dont elle est incapable que de les lui conserver, lorsqu'elle lui a donné des marques publiques de son mépris; un homme qui a été assez lâche pour produire de fausses pièces, le seroit assez pour en détourner de véritables pendant son secrétariat. D'après ces considérations, je demande que Lecointre soit remplacé. Je fais la même proposition à l'égard de Guffroi, auteur d'un libelle intitulé *la Queue de Rodespierre*.

Cette motion a été vivement appuyée par Duhamel. — Fayau a montré qu'elle étoit autorisée par des exemples. Lafond-Ladebat fut chassé du fauteuil par l'assemblée législative, & il avoit plus d'une fois pris les intérêts de la cour. Dernièrement, la Vicomterie, soupçonné de ne s'être pas assez courageusement prononcé contre Robespierre, dans la nuit du 10 thermidor, a été exclu du comité de sûreté générale presque aussitôt après en avoir été nommé membre.

Tous ces motifs n'étoient pas assez puissans auprès d'une partie de l'assemblée pour la déterminer à une résolution aussi sévère. Quelques-uns disoient que Lecointre pouvoit bien avoir été dans l'erreur, mais que cette erreur même étoit respectable, s'il l'avoit prise pour la vérité; que la convention a fait ce qu'elle a dû, en déclarant qu'elle ne partageoit pas cette erreur, mais que ce seroit porter atteinte à la liberté des opinions, que de le punir d'en avoir émis une qu'il croyoit conforme aux intérêts de la patrie. — On a demandé l'ordre du jour sur la proposition de retirer à Lecointre ses fonctions de secrétaire. L'ordre du jour mis aux voix a été décrété. Vives réclamations contre ce décret. — On étoit sur le point de procéder à l'appel nominal, lorsque Lecointre en donnant volontairement sa démission, a fait cesser tous les débats.

L'ordre du jour a été maintenu en ce qui concerne Guffroi. — Sur la proposition du comité de législation, le décret du 2 thermidor, qui déclaroit nuls tous les actes qui ne seroient pas rédigés en français, a été suspendu & renvoyé à un nouvel examen.